



Mise en demeure par notre syndic????

Par **WAMBAROI**, le **27/02/2009** à **08:45**

Bonjour,

Nous venons de recevoir par recommandé une lettre de mise en demeure de vider un local que l'on occupe soit disant dans les parties communes. Or ce local n'est aucunement répertorié sur les plans, et l'ensemble des copropriétaires en possède un!

Le hic, c'est que le local que l'on occupe (et qui a été proposé par notre gardien), et en dessous d'un appartement et la propriétaire de cet appartement s'est plainte que l'on faisait du bruit!! Ce qui est totalement faux, puisque nous entreprenons uniquement des choses qui nous appartiennent et ce local nous sert de cave.

Je voulais savoir quel est le pouvoir de ce syndic qui est un administrateur de bien, car il nous menace que si sous 8 jours nous n'avons pas vider ce local, ils feront appel à une société spécialisée pour le vider, sous contrôle d'un huissier de justice!

Est-ce qu'ils ont le droit????

Merci d'avance pour votre aide